

FICHE D'INSCRIPTION
Etablissement : Académie de Démonstration ASBL **Date de l'inscription :** 27/07/2017 **Première inscription / Réinscription**
DOMAINE : -Arts plastiques- Musique Arts de la parole -Danse-

ELEVE : 20070001 Nom : RRVEIZRE **Prénom :** Agunna

Sexe : **Nationalité :** BEL **Date de naissance :** 12/04/1999 **Lieu de naissance :** Rocourt

Rue et n° : Rue Chantraine 150 **Localité :** 4420 Montegnée

Téléphone : 242790 5635 - 4 975540694 - 4 **Courriel :** nnliabstseoet.irm@aeuhreo.inv

PARCOURS ARTISTIQUE :

Étes-vous déjà diplômé de l'enseignement artistique ESAHR ou ESA ? **NON**

Le cas échéant, joindre une copie du diplôme. L'inscription ne sera prise en compte que si elle porte sur une spécialité autre que celle précisée sur le diplôme.

DROIT D'INSCRIPTION (conformément à l'arrêté du 20/11/1995)

Documents à fournir : chaque dossier doit contenir une preuve de la date de naissance et de la nationalité de l'élève (Copie du livret de mariage ou de la carte d'identité ou extrait d'acte de naissance ou carte SIS)		Montant à payer
moins de 12 ans/né(e) après le 31 décembre 2005		0,00
plus de 12 ans/inscrit(e) dans l'enseignement primaire	+ attestation de l'école primaire fréquentée	0,00
chômeur complet indemnisé	+ attestation de l'ONEm ou d'un organisme de paiement (CAPAC-syndicats), annexe H4	0,00
élève à charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEm	+ attestation de l'ONEm ou d'un organisme de paiement (CAPAC-syndicats), annexe H4 + composition de ménage	0,00
élève bénéficiant du revenu d'intégration	+ attestation du CPAS	0,00
élève à charge d'un bénéficiaire du revenu d'intégration	+ attestation du CPAS + composition de ménage	0,00
élève handicapé	+ attestation de l'AWIPH, de la COCOF ou du Service Public Fédéral Sécurité Sociale	0,00
élève à charge d'un handicapé	+ attestation de l'AWIPH, de la COCOF ou du Service Public Fédéral Sécurité Sociale + composition de ménage	0,00
demandeur d'emploi en période de stage	+ attestation du FOREM ou d'ACTRIS (respectivement les annexes H3 et H2) ou du VDAB	0,00
personne pensionnée sous statut GRAPA	+ attestation de l'Office National des Pensions	0,00
troisième enfant inscrit dans un établissement de l'ESAHR (le moins âgé)	+ preuve des inscriptions pour les 2 enfants plus âgés + composition de ménage	0,00
droit d'inscription déjà payé dans un autre établissement de l'établissement de l'ESAHR	+ attestation officielle (annexe H5) émanant de de l'ESAHR	0,00
élève inscrit en humanités artistiques dans l'ESAHR	+ attestation d'inscription en qualité d'élève régulier dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles	0,00
élève inscrit dans l'enseignement secondaire artistique de transition ou de qualification du secteur 10 : Beaux-Arts, groupes : Arts et Sciences, Arts plastiques ou Danse	+ attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6)	0,00
élève inscrit dans l'enseignement secondaire artistique de transition ou de qualification ou dans l'enseignement professionnel du secteur 6 : Arts appliqués, groupes : Arts décoratifs, Arts graphiques, Audiovisuels ou Orfèvrerie	+ attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6)	0,00
né(e) entre le 15 octobre 1999 et le 31 décembre 2005 inclus		73,00
élève inscrit dans l'enseignement supérieur, obligatoire ou de promotion sociale organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles	+ attestation d'inscription en qualité d'élève régulier dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles	73,00
autre cas né(e) avant le 15 octobre 1999		181,00

Signature de l'élève majeur ou du responsable :

Pour les élèves de moins de 18 ans, identité du responsable : Rn ElaVpZRveRESf

Mentions légales relatives au traitement de vos données personnelles (conformément à la loi du 08/12/1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel). Les données à caractère personnel renseignées sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont enregistrées et traitées par l'établissement dont mention en page 1 de la présente fiche d'inscription, dans la stricte finalité de l'administration de l'élève. Ces données sont transmises à la Fédération Wallonie-Bruxelles, pouvoir subventionnant et de contrôle pour l'enseignement à horaire réduit. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit non seulement auprès de l'établissement précité mais également auprès de la Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, situé rue A. Lavallée à 1080 Bruxelles (esahr@cwb.be)

Etudes poursuivies dans l'enseignement artistique

2017-2018

Cours : Formation musicale (31E)

Domaine : Musique

Professeur : R YARF rWbana

Période(s) : 3

Degré : Q1 **Décision du conseil de classe :**

Cote : %

Horaire(s) : lundi de 16h55 à 18h10 - local : B10

jeudi de 16h55 à 18h10 - local : B10

FICHE D'INSCRIPTION (copie élève)

Etablissement : Académie de Démonstration ASBL Date de l'inscription : 27/07/2017 Première inscription / Réinscription

DOMAINE : -Arts plastiques- Musique -Arts de la parole- -Danse-

ELEVE : 20070001 Nom : RRVEIZRE Prénom : Agunna

Sexe : H Nationalité : BEL Date de naissance : 12/04/1999 Lieu de naissance : Rocourt

Rue et n° : Rue Chantraine 150 Localité : 4420 Montegnée

Téléphone : 242790 5635 - 4 975540694 - 4 Courriel : nnliabstseoet.irm@aeuhreo.inv

PARCOURS ARTISTIQUE :

Êtes-vous déjà diplômé de l'enseignement artistique ESAHR ou ESA ? OUI NON

Etudes poursuivies dans l'enseignement artistique

2017-2018

Cours : Formation musicale (31E)

Domaine : Musique

Professeur : R YARF rWbana

Période(s) : 3

Degré : Q1 **Décision du conseil de classe :**

Cote : %

Horaire(s) : lundi de 16h55 à 18h10 - local : B10

jeudi de 16h55 à 18h10 - local : B10